



# LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'investigation, d'analyses, et de publicité

N° 195 du jeudi 17 juin 2021 / Prix : 250 F CFA

P. 3  
TOGO  
**Top 5 des banques les plus profitables**

TOGO : A QUELQUES JOURS DU 21 JUIN P. 3

## Chaos sur la scène

- Les impacts de la Covid-19 sur la culture

**NATIONAL**

RÉHABILITATION DU CHP TABLIGBO

### Réception technique de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux par SCANTOGO

P. 5

AGOÈ-NYIVÉ 1 / MALGRÉ LA FERMETURE DU CIMETIÈRE DE SOGBOSSITO P. 4

## Qui autorise les inhumations ?

**DOCTORAT**

P. 4

### Rendez-vous uniquement dans les universités publiques

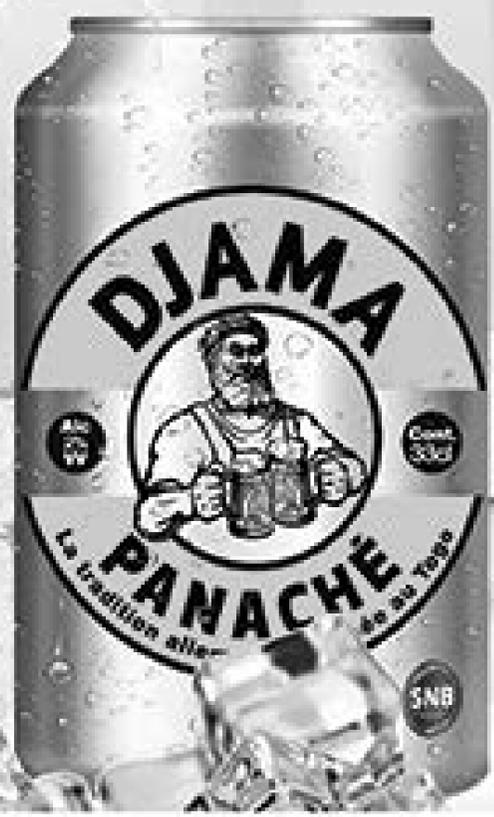
LE DECODEUR HD A 5000 F CFA INCROYABLE AVEC TOUTES LES FORMULES

ENSEMBLE CELEBRONS LE FOOT

EURO2020 CANAL+ DIFFUSEUR OFFICIEL

# GOÛTEZ LA NOUVEAU LÉ

**500** FCFA\*



**350** FCFA\*

\*Prix de vente maximum conseillé

AVEC DJAMA, ON EST ENSEMBLE



TOGO : A QUELQUES JOURS DU 21 JUIN

# Chaos sur la scène

Depuis la détection du premier cas confirmé au Togo en mars 2020, la Covid-19 a paralysé tous les secteurs d'activités. L'un des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire est la culture : la musique, le théâtre, la danse, le cinéma, les arts plastiques et bien d'autres. Afin de cerner les impacts de la pandémie sur ce secteur et les stratégies pour relancer les activités en cas de reprise normale, « La Nouvelle Tribune » a rencontré quelques acteurs culturels, surtout du monde de la musique, à quelques jours du 21 juin.

Isidore AYEKO

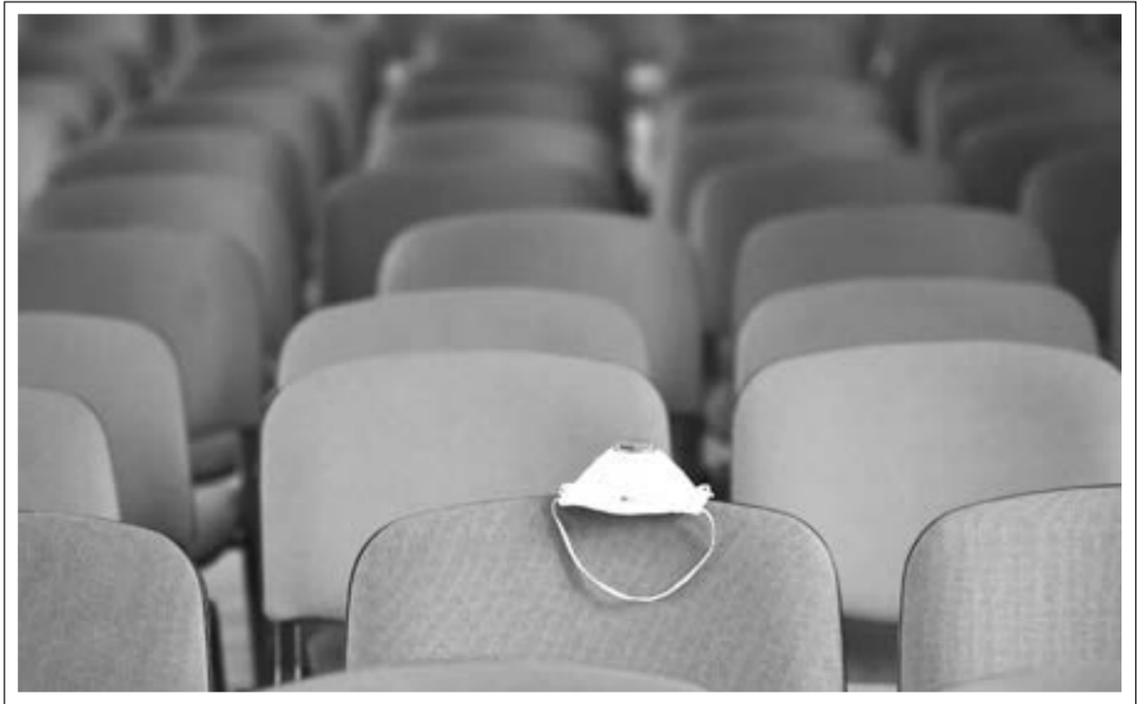
Les spectacles ne peuvent pas se faire sans les rassemblements. Les contacts sous-tendent les scènes, car il doit y avoir une intimité entre l'artiste et son public. La Covid-19 interdit les rassemblements de personnes, les accolades et les poignées de main. Pas de spectacles, pas de de scènes, pas d'expositions d'œuvres d'art pour les amoureux des dessins artistiques. Avec l'avènement de la Covid-19, l'un des secteurs les plus touchés est celui de la culture, notamment la musique et l'évènementiel.

Les autorités ont donné certaines restrictions : des fermetures des maquis, des bars, des lieux de spectacles, et de loisirs, l'interdiction des événements grand public, des rassemblements, etc. « C'est le secteur qui était à terre. Il y a plus de shows, puisque le secteur culturel c'est le show-business. Les artistes n'arrivent pas à s'exprimer sur les scènes. Ils n'ont plus cette plateforme réelle pour s'exprimer. C'est la croix et la bannière. L'argent ne circule pas. Pas de booking des artistes. Des peintres et des écrivains n'arrivent pas à organiser des événements grand public. Pour exposer des tableaux, cela nécessite un cadre et des visiteurs pour venir

admirer et acheter », explique Senam Awuklu, manager d'artiste. Une situation qui n'arrange pas le monde culturel. Ils s'en sortent qu'avec des dettes énormes, et le retour sur investissement n'y est pas.

Certains artistes sont contraints à l'abandon et ont viré vers d'autres secteurs pour survivre. « Une mise à genou. Une activité sans retour sur investissement, c'est la mise à mort forcé. Que des dettes, si on parle financièrement. Pour ceux qui avaient investi juste avant la crise et ceux qui ont investi pendant. Sur la vocation artistique, c'est des décrochages... des abandons. 18 mois sans travail dans une société où déjà on accepte difficilement les métiers artistiques, même ta famille te poussera à faire autre chose. Certains ont résisté, aidés par des mécènes. Ça a eu son effet positif, pour les auto-productions surtout » indique l'une des références du monde culturel, Tam Hakeem Toutou, manager d'artistes.

Quelques artistes résistent aux méfaits de la crise sanitaire et réalisent des productions par l'aide de quelques mécènes. « Il y a eu des productions pendant la Covid-19. Au début, on s'attendait à ce que



ça soit deux ou trois mois et c'est reparti. Donc il y a eu des productions grâce aux mécènes. Le rythme de produit qui sort a baissé considérablement. Les studios n'ont pas véritablement chômé. Mais la question était : je sors la chanson pour quoi faire ? Et donc la plupart ont gardé les productions au tiroir. Mais il y a eu quelques-unes. Il continue d'en avoir. Toujours poussé par l'espoir de la reprise. Mais ça sort peu. Et quand ça sort, ça ne rentabilise pas », constate Tam Hakeem Toutou.

## Des alternatives

Les réseaux sociaux étaient le canal pour d'autres artistes de s'exprimer pendant cette période de coronavirus. Des productions, des concerts et événements sont réalisés à travers Facebook Live. « Les artistes ont trouvé une autre voie pour s'exprimer : les réseaux sociaux, le Facebook live. C'est le canal pour faire

des événements en live, créer une intimité entre les artisans et les fans via les réseaux sociaux. Des événements virtuels pour garder le contact avec les fans. Ceux qui osent sortir des singles veulent prouver qu'ils sont là », ajoute Senam Awuklu.

Certaines productions et activités culturelles sont soutenues par des membres et des structures de la diaspora pendant cette période de pandémie. On en a pour preuve des soutiens multiformes aux artistes.

## Et la situation post-Covid ?

La décrue des chiffres ouvrira sûrement la voie à une reprise des activités culturelles dans le strict respect des gestes barrières. « On recommencera presque à zéro. Il faut déjà réapprendre au public à venir au spectacle, à inviter les artistes à des manifestations. C'est un gros travail à faire. Ça va être compliqué. Mais

on espère que le public n'a pas perdu l'habitude des spectacles » pense le promoteur de Fanga Music.

Senam Awuklu, patron de la structure « Organiz », plaide pour un allègement des mesures restrictives pour une reprise des activités culturelles, dans le respect des gestes barrières. « Vivement que la chose culturelle reprenne également dans notre pays. Il faut qu'on allège un peu les restrictions pour une reprise normale des activités culturelles. C'est tout notre souhait. Nous sommes des professionnels qui saurons rapidement créer des stratégies pour des événements dans le cadre de la relance. Que les activités culturelles reprennent, afin que les artistes vivent de leur art, dans le strict respect des mesures barrières, comme dans les autres pays de la sous-région », plaide-t-il.

## ECONOMIE

# Togo : Top 5 des banques les plus profitables

En s'appuyant sur des données de la BCEAO, le confrère Sika Finance propose le top 5 des banques les plus profitables au Togo en 2019.

Entendons par profitabilité ou rentabilité, la marge nette générée par la banque qui est le rapport du résultat net par le PNB (produit net bancaire, le chiffre d'affaires).

Ce ratio permet de mesurer la part que représente le profit dans le revenu généré par ces établissements.

L'UTB se démarque au Togo C'est à l'Union togolaise de banque (UTB) que revient la palme d'or de l'établissement bancaire la plus rentable du Togo. Avec un bénéfice de 11,57 milliards FCFA pour un PNB de 15,59 milliards FCFA, l'UTB a affiché un taux de profitabilité de 74,23%, qui se classe comme



le meilleur aussi bien de son pays que de la zone UEMOA

en 2019. Son total bilan s'est élevé à 251,316 milliards de FCFA.

Aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> places, on retrouve Ecobank et Orabank Togo qui ont enregistré respectivement des taux de 36,98% et 27,64%.

AGOË-NYIVÉ 1 / MALGRÉ LA FERMETURE DU CIMETIÈRE DE SOGBOSSITO

# Qui autorise les inhumations ?

Fermé depuis bientôt un an pour manque d'espace, le cimetière d'Agoè Sogbossito est toujours sollicité pour des cérémonies d'inhumation des défunts. Pourquoi ? Comment cela est-il possible ? Qu'en dit la Mairie Agoè 1 ? « La Nouvelle Tribune » a poussé sa curiosité.

Depuis le 03 août 2020, Akoété Adanbounou, maire de la commune d'Agoè-Nyivé 1 a pris la décision N°07/MCA portant fermeture du cimetière municipal de Sogbossito, le seul cimetière encore en activité dans la commune, après la fermeture de celui d'Atsanvé. La mairie avait pris cette décision de fermeture définitive du cimetière, parce qu'il n'y avait plus de places disponibles pour d'autres enterrements, selon nos informations.

Malgré cette décision de la mairie, certaines familles continuent par inhumation leurs défunts au même endroit. Un fait curieux. « Je n'ai pas compris pourquoi la mairie a annoncé la fermeture du cimetière, alors que le cimetière dispose encore d'espace. C'est après que nous avons su que l'espace restant se vendait plus cher qu'avant », s'indigne un habitant de la commune.

## Explications

Contactée par notre rédaction, la mairie déclare avoir eu quelques cas de personnes qui ont enterré leurs défunts, après la décision de fermeture du cimetière. « Il y avait

4 enterrements qui étaient préparés avant que nous ne prenions cette décision. Nous avons eu cette information au niveau de la mairie. Et quand nous sommes allés aux nouvelles, il s'agit de personnes qui ont préalablement achetés de l'espace pour pouvoir faire des enterrements. Ces enterrements ont été faits avec la complicité de certains agents de la mairie. Ce sont des phénomènes ponctuels qui existent et nous avons pris nos dispositions pour sanctionner nos personnels pour manque de retour de l'information », affirme Péyibinesso Limazié, 2ème adjoint au maire de la commune Agoè-Nyivé 1. « De là, nous pouvons donc ouvrir nos fichiers à la mairie, les recettes communales, pour que vous puissiez vous rendre compte que depuis que nous avons interdit l'enterrement au cimetière de Sogbossito, nous n'avons plus de recettes de tombe au niveau de Sogbossito. Donc, s'il y a d'autres pratiques, je voudrais inviter la population à travers vous à nous signaler ça très vite pour que nous puissions prendre des sanctions. Il ne faut pas qu'on enterre à des endroits qui ne sont pas appropriés », ajoute-t-il.



C'est actuellement un casse-tête pour les familles d'inhumer leurs défunts dans la commune Agoè-Nyivé 1. Les familles ayant perdu un membre ne peuvent que se rabattre sur d'autres cimetières comme ceux de Bè-Kpota, Adakpamé, Sagbado et d'Amoutiévé. « Quand nous déplorons le fait qu'il y a pas de cimetière dans notre commune, ce n'est pas que nous souhaitons que les gens décèdent. S'il y a enterrement, la famille endeuillée ne peut pas se déplacer à des kilomètres pour inhumer son défunt. Ça n'honore pas une grande commune comme celle d'Agoè-Nyivé 1 », déplore un autre habitant.

Face à cette situation, la mairie dit être préoccupée.

Mais elle est confrontée aux problèmes financiers et fonciers. Selon les autorités communales, les réflexions se poursuivent pour doter la municipalité d'un cimetière d'une certaine envergure, avec de nouvelles techniques qui doivent évoluer vers des superpositions de corps, pour que ça puisse rester pérenne.

« L'idée de cimetière fait partie de nos premières préoccupations depuis notre élection à la mairie d'Agoè-Nyivé 1. Il faut dire que nous sommes confrontés à un problème foncier dans la commune. Nous n'allons pas dans la précipitation avoir un cimetière qui va se remplir dans 4 ou 5 ans. Nous envisageons un cimetière d'une grande envergure avec de nouvelles techniques », confie le 2<sup>ème</sup>

adjoint au maire.

A la question de savoir à quand et où un cimetière dans la commune, Péyibinesso Limazié répond : « nous ne pouvons pas dire cette année où l'année prochaine. Ce qui est sûr, nous travaillons d'arrachepied à ce sujet. Il se peut que nous nous mettions d'accord avec les autres communes de la préfecture pour avoir un cimetière préfectoral avec une durée de 20 ans, 25 ans dans les schémas d'aménagement ».

La commune d'Agoè-Nyivé 1 est l'une des 13 communes du Grand Lomé. Composée de 32 villages, elle couvre une superficie de 37 km<sup>2</sup> avec une population estimée à 258.389 habitants.

■ Etonam TAMELOKPO

## DOCTORAT

# Rendez-vous dans les universités publiques

Dans le souci de régler le cycle du doctorat au Togo, le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Prof. Majesté N. Ihou Wateba, demande aux responsables des écoles privées, laïques, confessionnelles et inter-Etats de l'enseignement supérieur de se conformer aux dispositions en vigueur en matière de diplôme de Doctorat.

Isidore AYEKO

Dans un communiqué relatif au diplôme de Doctorat et aux écoles doctorales dans les établissements d'enseignement supérieur privés, laïcs et confessionnels et inter-Etats daté du 15 juin 2021, le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, rappelle aux étudiants, aux parents d'étudiants, enseignants et chercheurs qu'il n'est autorisé à ce jour,

aucune formation doctorale ni école doctorale dans les établissements précités sur toute l'étendue du territoire national. Un rappel à l'ordre qui tire son essence d'un arrêté notifié en décembre 2018 et qui stipule : « conformément à l'arrêté n° 097/MESR/CAB du 04 décembre 2018, aucun établissement d'enseignement Supérieur privé, confessionnel et inter-Etat n'est habilité, à ce jour,



à délivrer le diplôme de doctorat et organisé en son sein une école doctorale. Le doctorat de recherche et le doctorat d'exercice sont des diplômes nationaux, des diplômes d'Etat, qui relèvent des prérogatives exclusives des écoles doctorales des universités publiques seules ».

Ainsi, seules les universités publiques sont aptes à délivrer le diplôme de Doctorat. Même une institution d'enseignement supérieur, inter-Etat publique se prévalant d'une reconnaissance du Conseil Africain et Malgache pour

l'Enseignement Supérieur (CAMES) est tenue, avant toute chose, de s'assurer de la reconnaissance et de l'accréditation de ses offres et parcours de formation par l'Etat qui l'abrite.

Prof. Majesté N. Ihou Wateba invite les concernés à se rapprocher des services compétents pour d'amples informations. « Les personnes désireuses de poursuivre les études doctorales sont invitées à se rapprocher des services techniques du ministère ou des universités publiques pour tout renseignement utile », renseigne le communiqué.

L'Université de Lomé et l'Université de Kara sont les deux universités publiques du Togo.

RÉHABILITATION DE L'HÔPITAL DE TABLIGBO

# Réception technique de la 1ère phase des travaux par SCANTOGO

Le Centre Hospitalier Préfectoral de Tabligbo (CHP Tabligbo) est en cours de modernisation. A l'initiative de SCANTOGO à travers sa Fondation HeidelbergCement Togo, et WACEM, les travaux de réhabilitation de cet hôpital se poursuivent. La réception technique de trois bâtiments réhabilités dans le cadre de la première phase de ce projet s'est déroulée mardi 15 juin dernier en présence du préfet de Yoto.

— Elom ATTISSOGBE

Cette visite d'ouvrage dans le cadre de la première phase des travaux de réhabilitation du CHP Tabligbo a permis une réception technique du bâtiment de la radiologie, celui de l'admission, et le laboratoire, sous la supervision du préfet de Yoto, Lt-Col Yves Kodjo Sodokpo-Afan, du Maire de la commune Yoto 1, Kossi Amegnona, et d'autres personnalités. Des travaux dont se sont félicités les autorités locales, de même

que les représentants de SCANTOGO et WACEM, bras financiers de ce projet. « Nous avons décidé avec WACEM de financer la construction du laboratoire, de la radiologie et la réhabilitation de l'admission. Chemin faisant, SCANTOGO, dans la recherche d'autres partenaires, a rencontré la GIZ pour réhabiliter carrément le CHP Tabligbo. La première phase est en cours d'achèvement et très bientôt, nous allons démarrer

la deuxième phase qui consiste à équiper et réhabiliter d'autres bâtiments, l'aménagement de l'enceinte, le forage d'eau potable, la réhabilitation de la clôture et bien d'autres choses », confie Koamy Gomado, Directeur Exécutif de la Fondation HeidelbergCement Togo.

« Au nom des populations de Yoto et de Tabligbo, je remercie SCANTOGO et WACEM pour leur implication effective dans la réalisation de ces travaux de réhabilitation du CHP Tabligbo. Merci pour cet appui aux côtés du gouvernement. Merci pour ces efforts constants en faveur des populations de Tabligbo », a laissé entendre le préfet de Yoto, Lt-Col Yves Kodjo Sodokpo-Afan.

Les travaux de réhabilitation et l'équipement du CHP Tabligbo ont pour objectif

de renforcer le système général des soins de santé en faveur des populations de la préfecture de Yoto. L'approche d'intervention a permis d'impliquer les autorités locales, la direction préfectorale de la santé, et l'autorisation du ministère de la Santé. Le partenariat entre SCANTOGO et WACEM est signé dans le cadre d'une convention tripartite qui prend également en compte la direction préfectorale de la santé.

Le projet initial concerne la construction de deux nouveaux bâtiments, le laboratoire, la radiologie / imagerie médicale, les travaux de réhabilitation du service admission, les travaux de réhabilitation du service pédiatrie, la dotation en équipements médicaux,

y compris l'achat d'une ambulance, le contrôle et le suivi des travaux. La coordination du projet est assurée par la Fondation HeidelbergCement Togo dans une approche participative avec les autres parties prenantes.

Le coût total du projet est de 373.335.636 FCFA dont 225.105.419 FCFA pour SCANTOGO et près de 150.000.000 FCFA pour WACEM. Dans une action unique du partenariat entre SCANTOGO et la GIZ avec une approche radicalement différente et proactive, une seconde mobilisation de fonds supplémentaires a été effective pour une rénovation totale de l'hôpital de Tabligbo pour un montant de 406.575.923 FCFA.



## TRANSPORT INTERURBAIN

## Légère augmentation des tarifs

Le Togo a connu une hausse des produits pétroliers depuis le vendredi 11 juin 2021. Une situation qui aura des incidences sur le quotidien des populations. L'une des conséquences de cette hausse est l'augmentation des prix du transport interurbain sur toute l'étendue du territoire national.

Isidore AYEKO

Le citoyen doit déboursier un peu plus pour se rendre d'une ville à une autre. En effet, depuis le 11 juin dernier, l'essence super sans plomb est servie à la pompe à 505 FCFA contre 425 FCFA et le gas-oil à

520 FCFA contre 450 FCFA auparavant. Conséquence : les prix de transport ont connu une légère augmentation. Le Ministère des Transports a réajusté les prix pour éviter toute spéculation des



conducteurs et surtout éviter tout conflit entre conducteurs et passagers. Une décision notifiée aux syndicats des conducteurs qui ont rassuré l'opinion nationale de son respect.

Les nouveaux tarifs affichent, entre autres : Lomé-Kpalimé à 2300 FCFA, Lomé-Aného à 1200 FCFA, Lomé - Tsévié à 900 FCFA, Lomé - Notsè à 1850 FCFA, Lomé - Atakpamé 3000 FCFA, Lomé-Sokodé à 5500 FCFA, Lomé - Kara à 6350 FCFA, Lomé - Dapaong à 9500 FCFA, Lomé - Cinkassé à 10 000 FCFA, Sokodé-Kara à 1900 FCFA, Sokodé - Dapaong à 5000 FCFA, Kara-Niamtougou à 900 FCFA, Dapaong - Cinkassé à 900 FCFA, Aného-Vogan à 1000

FCFA, Dapaong-Mandouri à 2000 FCFA, Blitta-Mango à 5000 FCFA, Atakpamé - Kara à 4100 FCFA, Notsè - Tohou à 1200 FCFA, Lomé - Hahotoé à 1200 FCFA, Lomé-Kpalimé-Atakpamé à 4300 FCFA, Lomé - Aného-Vogan 1700 FCFA et Atakpamé - Kpalimé à 1800 FCFA.

Ces différentes augmentations des prix de transport rentrent en vigueur dès ce mois de juin.

## TOURISME

## La Qualité désormais de rigueur

Lancé en 2019, le projet dénommé « Démarche Qualité dans les hôtels et établissements à caractère touristique au Togo » insuffle une nouvelle dynamique au tourisme national basé sur la qualité. C'est dans le souci de maintenir cette dynamique que le ministre de la Culture et du Tourisme, Pierre Kossi Lamadokou, a ordonné une inspection générale des établissements touristiques. Elle a démarré sur toute l'étendue du territoire national le mardi 15 juin 2021.

Isidore AYEKO

Les contrôles ordonnés conformément à la réglementation en vigueur ont pour but de s'assurer de la conformité des installations et des exploitations.

Les établissements concernés sont, entre autres, les restaurants, auberges, motels, chambres d'hôtes, relais

de tourisme, résidences touristiques, appartements d'hôtes, campements, gîtes ruraux ou d'étapes, pensions, villages de vacances, agences de voyages et de tourisme, night-clubs, guides de tourisme, maquis, bars.

« Il faut que les touristes et hommes d'affaires arrivant



au Togo aient de solides garanties quant à la qualité des établissements hôteliers dans lesquels ils se rendent », précisent les responsables en charge du tourisme. L'étape de la sensibilisation passée, les professionnels, promoteurs et responsables du secteur doivent se conformer à la réglementation.

Cette procédure entre en droite ligne de la démarche qualité prônée par les hautes

autorités togolaises pour redynamiser le tourisme national. Les promoteurs desdits établissements qui ne sont pas toujours en règle, sont appelés à régulariser leur situation dans les meilleurs délais, sous peine d'être sanctionnés. Cette inspection contribuera à la mise en place d'une base de données des établissements touristiques répondant aux normes et standards en termes de qualité. Une manière de relever le niveau économique du tourisme de 4,6 à 6,2%, selon les indications déclinées dans le Plan National de Développement (PND 2018-2022).

Le secteur ambitionne créer 10 000 emplois au cours des

prochaines années. Ainsi, le tourisme balnéaire, le tourisme culturel et l'écotourisme doivent être développés avec un intérêt particulier sur le développement du tourisme bleu. Une ambition pour positionner le Togo comme l'une des meilleures destinations touristiques bleues d'Afrique de l'ouest.

La diversification, l'accroissement et la valorisation de l'offre touristique et hôtelière, la facilitation du financement des investissements, et l'amélioration du cadre juridique et organisationnel du secteur, constitueront les composantes de cette grande ambition.

## MUSIQUE

## L'artiste Djé Joujou signe chez Cinq Etoiles Productions

Artiste, chanteur et interprète depuis quelques années, Djé Joujou vient de signer un contrat de production et de promotion avec la maison « 5 Etoiles Productions » à Lomé. La signature de contrat a été matérialisée le samedi 12 juin 2021 à Lomé.

Isidore AYEKO

Parents, amis, et fans sont venus vivre la ferveur de ce moment solennel dans la vie de l'artiste Djé Joujou. C'est officiel. Il est dans l'écurie « 5 Etoiles Productions » pour deux ans. Un contrat qui peut être reconductible. L'écurie « 5 Etoiles Productions », dirigée par Lina Mlapa Kpatanyon, accueille l'auteur de Midissa, le tout premier artiste de cette maison de production.

Cet artiste qui évolue dans le style Rumba, est sous le management de la structure

Mayrule Corporation de José Azamety, qu'il intègre en 2019. Ce manager rassure de bien vendre son artiste sur le marché musical togolais et international. « On n'est pas novice dans le showbiz togolais. Cette signature a été préparée pendant bien longtemps et nous comptons trouver la meilleure formule pour mieux vendre notre artiste sur le marché de l'industrie musicale togolaise que nous construirons avec tous les acteurs du showbiz togolais. Le retour sur investissement, nous nous battons pour l'avoir



et cela passera par une stratégie que nous peaufinons déjà », a déclaré José Azamety, Manager de Djé Joujou.

Très engagé et déterminé, ce talent pur de la musique togolaise n'a pas caché sa joie à la suite de la signature du contrat. Un rêve qui devient réalité. Il a le talent et désormais les moyens. Ces deux ingrédients favoriseront l'évolution et la promotion de l'artiste. Un contrat gagnant-gagnant avec à la clé, plusieurs projets. « Gloire soit

rendue à Dieu Tout Puissant. C'est un plaisir pour moi de commencer cette aventure avec 5 Etoiles Productions. Je reste persuadé qu'elle sera belle. On a beaucoup de projets à réaliser ensemble. C'est vraiment un grand jour pour moi parce que je l'attendais depuis. On vous fera rêver et on aura besoin de votre soutien. De belles choses arrivent mes fans », a indiqué l'artiste Djé Joujou.

Pour la première responsable de l'écurie « 5 Etoiles Productions », l'artiste possède un talent hors-pair qu'il faut promouvoir dans le monde entier. Un talent qui doit être promu sur la scène musicale nationale et internationale.

« J'ai été séduite par le style de musique de l'artiste basé sur la rumba, une musique vieille qui continue de faire danser

le monde. Avec le peu de moyens que j'ai, je souhaiterais le propulser pour une bonne carrière. La cérémonie d'aujourd'hui marque le début d'une belle aventure. On aura besoin de tout le monde pour que l'artiste marque son temps », a précisé Lina Mlapa, CEO de « 5 Etoiles Productions ».

Mlapa Kokouvi Mawuli, à l'état-civil, Dje Joujou a plusieurs singles à son actif dont « Midissa », « Le Temps », « Falabalé », « Hosanna » et « Economie ». Auteur des prestations en France dans les villes de Toulouse, Narbonne, en 2017, Djé Joujou a également participé au festival « Kola » à Bamako (Mali) en 2019.

FÉDÉRATION TOGOLAISE DE FOOTBALL

# Les conclusions du congrès ordinaire

La Fédération togolaise de football (FTF) était en congrès ordinaire annuel le 14 juin dernier à Lomé. D'importantes décisions ont été prises, notamment dans le cadre de l'affiliation des ligues régionales et des districts préfectoraux, les modifications de statuts de la FTF, le parrainage pour l'élection du président du Comité Exécutif de la FTF, les comptes annuels 2019, 2020, et budget 2021, de même que l'élection des membres des organes juridictionnels et indépendants.

La famille du football togolais compte de nouveaux membres affiliés. Il s'agit des 6 ligues régionales et 39 districts préfectoraux qui ont été constitués lors des assemblées générales constitutives et électives courant mois de septembre et d'octobre 2020. Ces structures sont issues des réformes enclenchées par la FTF à la suite des recommandations du Congrès ordinaire de 2017.

Désormais, les démembrements de la FTF sont conformes aux dispositions du décret N°2015-08L/PR du 04 novembre 2015 fixant les conditions d'octroi de l'agrément aux associations et fédérations sportives et définissant les modalités de délégation de pouvoir aux fédérations sportives nationales.

## Modifications des statuts de la FTF

Sur recommandation de la FIFA, les statuts de 2016 ont été modifiés. Les travaux de relecture ont été faits dans une perspective de renforcement de la cohérence interne entre l'ensemble des textes de la FTF d'un côté, et de l'autre, l'articulation harmonieuse de ces textes avec la législation nationale, ainsi que la réglementation de la FIFA.

Par ailleurs, une clarification des rapports entre le Comité Exécutif et le Secrétariat Général d'une part et le président du Comité Exécutif et le Secrétariat Général d'autre part ; le renforcement des mesures disciplinaires et d'éthique visant à assainir davantage le milieu du football.

## Parrainage pour l'élection du président du Comité Exécutif de la FTF

Le Congrès a approuvé de nouvelles dispositions pour le parrainage des élections au Comité Exécutif de la FTF. Désormais, les têtes de listes postulant à la présidence du Comité Exécutif de la FTF devront se faire parrainer par sept membres ayant droit de vote dont obligatoirement

quatre clubs de première division.

## Comptes annuels 2019 et 2020 et budget 2021

Les congressistes ont également approuvé les états financiers de la FTF pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et celui clos le 31 décembre 2020 qui donnent, selon l'auditeur (Cabinet AEC), une image fidèle de la situation financière de la FTF.

Ils ont aussi approuvé le budget de l'exercice 2021, qui exprime les objectifs visés par le Comité Exécutif de la FTF dans le processus de modernisation du football togolais ; vision axée sur le développement des infrastructures sportives notamment la construction d'un centre technique national et la vulgarisation de la pratique du football, en tenant compte de l'impact de la pandémie Covid-19.

## Gouvernance

Des efforts ont été faits dans le sens du renforcement de la comptabilité, de la normalisation des relations de travail entre le personnel et la FTF, des réformes et modernisations engagées dans la gestion de la Fédération et dans la mise en place et l'opérationnalisation des organes juridictionnels et indépendants.

Toutefois, des points d'amélioration restent à réaliser, entre autres la prévention des risques de fraudes de détournement et / ou de corruption, la stratégie de la communication et à la nomination d'un commissaire aux comptes conformément à l'article 702 de l'acte uniforme de l'Organisation pour Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires afférent au mandat de la mission du commissaire aux comptes.

## Election des membres des organes juridictionnels et indépendants

Enfin, le Congrès a également procédé à l'élection et/la réélection pour un mandat de quatre ans des président(e)s, vice-président(e)s et membres



des organes juridictionnels et indépendants.

**Commission de Discipline** - Président : Folivi Kanyi; Vice-président : Gnazo Méméssilé; Membres : Koudjonou Yawo Midodji; Sama Ali Raymond; Bonfoh Adam; Lamboni Yendoupage ; Tonou

: Dzozzinewo Dziko Koffi ; Maathey Ellain Ayao.

**Commission d'éthique (chambre de jugement)** - Président : Bassah Koffi Guy; Vice-président : Kpemua Kalao Komla; Rapporteur : Djafalo Kokoum; Membres : Abe Talime; Adonsou Kofi

Kadjika Tomwsam. Membres : Bataka Kagnikantom; Akouvi Edem Ari Kwamivi ; Egbeza Hodabalo; Yidi Komlan Attitso; Ahli Kokouvi; suppléants : Bidé Akawilou; Ebezou Tcha Plinga; Tchaboré Awoussi.

**Commission d'audit et conformité** - Président : Assindoh Mohamed Nour-Dine; Vice-président : Locoh Koman Lonlon; Membres : Tchakala Mohama-Sadikou; Alibi Méyébinesso; Amégashitsi Aku; Kakomkate Koffi-Gan Essoham; Gnofame Gnandi; Kanda Gbati ; Taani Aklesso.



Kokouvi Agbédidé

Fridolin.

**Commission de Recours** - Président : Assogbavi Komlan; Vice-président : Touguina Marédna; Membres : Kuévidjen Ekué; D'Almeida

**Commission électorale** - Président : Atsoo Kokou; Vice-président : Attintoh Mathurin; Membres : Passou Essohanam; Abaki



Kodjo; Atsou Ezoukpénawo Apéfa A.; Tidjani Bassirou; Kothor Kokou Kouma.

Kouméabalo Luc; Kognowé Hèzou; Kpowaye Mawussé; Suppléants : Ali Zatchi Boznambo; Badagbo Tsèvi Yao; Kolani Nakodjoua.

**Commission d'éthique (chambre d'instruction)** - Président : Samta Badjona; Vice-président : Balouki Koffi Jean; Rapporteur : Aduayom-Teko Ayélé Sika; Membres

**Commission de recours en matière électorale** - Président : Kantchil-Laré Yempab. Vice-président :

LA NOUVELLE  
**TRIBUNE**

Révisé No 0546/31/05/16/  
HAAC

Djidjole - Batomé, von après  
Maison Suzanne AHO, en face  
de l'église EAC-TOGO  
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02  
www.lanouvelletribune.net

**Directeur de la Publication**

Elom K. ATTISSOGBE  
Tél : (+228) 91 90 48 04 /  
98 01 82 02

**Rédacteur en chef**

Nicolas EDORH

**Rédaction**

Elom ATTISSOGBE  
Nicolas EDORH  
Béatrice AGBODJINOU  
Isidore AYEKO

**Infographie**

La Nouvelle Tribune

**Impression**

SDR

**Tirage**

1000 exemplaires



## **CORIS BANK INTERNATIONAL BARAKA, LA SOLUTION ALTERNATIVE POUR TOUS VOS DEPÔTS ET FINANCEMENTS.**

CBI BARAKA : Boulevard Eyadema, carrefour 3K • Email : [corisbank-tg@coris-bank.com](mailto:corisbank-tg@coris-bank.com) • Tél : 22 20 82 82

Solution de Financement Islamique  
[www.corisbankbaraka.com](http://www.corisbankbaraka.com)

